

# FACE À LA POLICE ET À LA JUSTICE

## quelques conseils pour s'en tirer au mieux

*Quotidiennement, nous sommes tous confrontés à la police et donc potentiellement à la justice. Les modalités de cette confrontation ne sont pas entièrement de notre ressort. Ce n'est pas nous qui décidons si ce que nous faisons peut nous conduire à une interpellation, un contrôle d'identité, une garde à vue, voire dans un tribunal. Ce n'est pas ce que nous croyons savoir sur le concept de justice ou la sur la déontologie de la police, qui empêchera un flic de nous contrôler (même si la police n'est pas « partout ») ou un juge de nous condamner. N'en déplaise à certains, la justice n'est pas un simple concept, et n'est pas « nulle part » : c'est quelque chose qui existe matériellement et dans lequel nous pouvons tous être pris. Dans les faits, c'est le processus qui mène de l'interpellation à la condamnation qui qualifie ce que nous faisons de délit. Notre affaire est de trouver quelques pistes de fonctionnement collectif, de la manif au procès le cas échéant, pour nous en sortir au mieux. Si la justice n'est pas une somme de principes, elle fonctionne selon une mécanique qu'il est utile de connaître pour pouvoir enrayer le processus le plus rapidement possible et nous concentrer sur ce que nous avons à faire.*

### ÉVITER LES ARRESTATIONS EN MANIFESTATION

Dans un contexte de manifestation ou d'action il est impossible de prévoir si des arrestations auront lieu et qui va être arrêté. Lors d'une confrontation avec une ligne de CRS (ou de gardes mobiles), la possibilité de se faire arrêter est évidente. En outre, des groupes de flics (souvent en civil) peuvent entrer dans le cortège à tout moment de la manif, et cibler une interpellation, soit au hasard, soit en fonction des événements, soit après dénonciation ou signalement, sachant qu'une identification consiste en une rapide description vestimentaire et morphologique.

Dissimuler son visage, se changer si on pense avoir été repéré, permet d'éviter d'être reconnu par la police ou par un éventuel citoyen zélé, et permet de contester une identification dans un tribunal.

Par ailleurs, les photos et les films sont des moyens utilisés par les flics pour des identifications ultérieures, et même si derrière chaque caméra ne se cache pas un RG, même si tous les appareils photos ne sont pas saisis par la police, on ne sait jamais comment ils seront utilisés. Ne produisons pas nous-mêmes les films ou photos qui pourront servir de preuves contre nous.

L'échec des arrestations dépend de notre fonctionnement collectif, et de notre capacité à faire consister un rapport de force au moment de ces interpellations. Rester toujours groupés, être attentifs à ses camarades, repérer les déplacements des flics, sont autant de moyens de les éviter, de reprendre des camarades pris par la police, voire, si c'est possible, d'empêcher des policiers d'entrer dans le cortège, ou de les en faire sortir.

Pendant les affrontements, il arrive que la foule se mette à courir à toute allure au simple mouvement d'un cordon de CRS. Cette attitude présente plusieurs dangers : sans parler du simple risque de piétiner ou de se faire piétiner, nous laissons peut-être derrière nous des gens seuls qui peuvent facilement être interpellés, nous n'avons en plus aucune vision du déplacement des forces en présence. Enfin, en plus du risque de prendre des coups dans le dos, il apparaît malin de tenter dans ces moments d'empêcher ou de ralentir les manoeuvres des policiers visant à nous déplacer selon leur gré.

Lors du départ, les alentours du lieu de dispersion sont souvent surveillés et nous pouvons encore nous faire arrêter : il est ainsi préférable de repartir groupés, et de ne pas raconter certaines péripéties dans le bus, le métro, etc... (ceci est d'ailleurs valable pour un départ en action vers un lieu tenu secret). Si quelqu'un est blessé et doit aller aux urgences, il faut essayer de s'éloigner du lieu des interpellations, les flics font souvent des visites aux hôpitaux du coin.

### NE RIEN DÉCLARER, NE RIEN SIGNER

*N'avoue jamais, jamais, n'avoue jamais..*

Les interrogatoires sont des moments importants de la procédure. Un interrogatoire est un rapport de force avec les policiers où ceux-ci vont tenter de nous faire nous contredire, de nous piéger et de faire pression sur nous pour construire leur dossier. C'est le moment où ils vont tenter de faire coller tout ce que nous pourrions dire à leur version des faits : il ne s'agit pas de savoir ce qui s'est réellement passé mais de fabriquer une histoire crédible qui permette notre inculpation, notre condamnation ou celle des autres.

Parler, c'est prendre le risque de vouloir contredire cette version policière sans connaître ce qui nous est reproché dans le dossier (les témoignages des flics ou d'autres, les faits matériels, les photos, etc...). C'est aussi prendre le risque de contredire nos co-accusés, ce qui pourra compliquer notre défense ou la leur. Parier ne nous garantit pas que notre rétention se passera mieux, même si les flics vont essayer de nous faire croire qu'il est obligatoire et dans notre intérêt de répondre à leurs questions et de signer, ou que cela conditionne la suite de la procédure. Ce ne sont d'ailleurs pas les flics qui vont décider de nous mettre en garde-à-vue ou de nous inculper, mais le procureur (que nous ne verrons qu'en fin de rétention, si nous le voyons). Il sera en outre plus difficile de contester la version policière des faits dans un tribunal en revenant sur ses déclarations, voire sur ce qui peut être pris pour des aveux.

Refuser de faire des déclarations et de signer son procès verbal d'interrogatoire est la seule manière de réserver sa parole pour plus tard, et de laisser un champ libre à sa défense. Il sera ainsi plus facile de contredire la version des flics devant le juge.

### DÉTENU PAR LA POLICE

En cas d'arrestation, le déroulement de la procédure dépendra beaucoup du comportement adopté à chacune de ses étapes. Il est possible d'être libéré sans suites à n'importe quel moment de ce parcours. C'est à partir de l'heure précise de l'arrestation que seront décomptées les phases successives du séjour au commissariat.

#### Le contrôle d'identité

- Il peut durer jusqu'à 4 heures qu'on ait ou non des papiers d'identité sur soi (si on ne les a pas, on peut prouver son identité par tout moyen, lettre, papier administratif, coup de téléphone, etc...).

- Il a lieu sur simple décision policière.

- auront lieu une palpation de sécurité et en général un premier interrogatoire qui établira une main courante,